-979-6

COMMUNITY PLANNING

and

ITS RELATION TO THE MASTER PLAN

Address
by

Roger Gagnon, P. Eng., L.P.S., B.A.
City Planning Department of Montréal

At a Meeting
of the
Chamber of Commerce
Ville Lasalle Golf Club

on
March 12, 1953

Archives de la Ville de Montréal

COMMUNITY PLANNING and ITS RELATION TO THE MASTER PLAN

Chamber of Commerce
Ville Lasalle Golf Club
March 12, 1953

Roger Gagnon, P.Eng., L.P.S., B.A.
City Planning Department of Montréal.

Mr. Chairman,

Gentlemen:

It is an honor to be with you this evening and it is with pleasure that I have accepted to discuss some technical and administrative aspects of community planning and its relation to the master plan.

MEANING OF CITY PLANNING

For the laymen, there is still some doubt as to just what city planning means. Some consider it the designing of spectacular effects in the grouping of public buildings. Others believe it is the creation of huge open spaces or the widening of existing streets. Some would probably recognize city planning as merely an engineering or social problem.

Archives de la Ville de Montréal

What is then city planning? Mr. Thomas Adams, well-known American planner, said and I quote:

"City planning is a science, an art, and a movement of policy concerned with the shaping and guiding of the physical growth and arrangement of cities in harmony with their social and economic needs."

Mr. Adams states further that:

"we pursue it as a science to obtain knowledge of urban structure, services and the relation of its constituent parts and processes of circulation; as an art to determine the layout of the ground, the arrangement of land uses and ways of communication and the design of the buildings on principles that will secure order, health and efficiency in development; and as a movement of policy to give effect to our principles".

Archives de la Ville de Montréal

City Planning must then be an effort to control, to accomplish the physical development of cities, and thereby to provide for the people who are living and working in them, the best environment.

I think it is wise to say that city planning is becoming more and more generally appreciated in our Canadian cities which are increasing in population. The importance of city planning is being realized because of the cost of the mistakes that result from unguided growth of such cities where the congestion of population has resulted in unhappiness. Moreover, there is no need for me to emphasize the fact that traffic congestion exists in many cities, and that delays, numberless accidents, inconvenience often result in loss of assessed valuation and the creation of blighted areas.

Yet, through the aid of intelligent planning, not only can we avert many of these losses, but we can reach desirable achievements. Whatever the prospects of the city are, whether the city is

Archives de la Ville de Montréal

small or large, I am convince that there are definite advantages to be gained by correcting the mistakes of the past and by looking to the future with a sound master plan.

THE MASTER PLAN

Let us now proceed to the formulation of a master plan. The master plan as such must include not only all conceivable physical features of a city development, but also such features, changes and additions, as will provide for the improvement of the city and its future growth and development.

Without regard to various municipal activities, the convenience and attractiveness of a city depend chiefly, according to city planning authorities, upon the following six main features of its master plan:

1° The transportation system for the movement of persons and freight in and out of the city, including the necessary terminals and means of interchange.

Archives de la Ville de Montréal

2° Public facilities for the quick movement of passengers from one part of the municipality to another.

3° The street system in and through which the daily business is done and by which the people have access to their homes, work, recreation and amusement.

4° The park and recreation facilities.

5° The location of public buildings.

6° The pattern of land uses, to be effectuated through comprehensive zoning.

These elements which make up the complex organism called the City, are the ones likely to give the town's character, to make it convenient or inconvenient, dignified or commonplace.

The master plan must then serve as a definite picture and program toward which the city and its environs may grow in the

Archives de la Ville de Montréal

course of time. It serves to make possible and to guide coordinated development, to stabilize property values, and to cause orderly city growth. The master plan can also provide for the intelligent spending of public funds according to their relative urgency for projects of permanent value. The master plan also helps, when implemented, to improve the health, safety, order and convenience and the general welfare of the urban community.

As you may judge, since the preparation of a master plan involves such a great responsibility, because it affects the growth of a city for many years to come, it is one of the most important tasks to be undertaken by a city planner. And yet, no matter how much exhaustive study and care have been devoted to the preparation, the master plan cannot be considered as altogether fixed or unchangeable. Since there are bound to be modifications, the plan must be subject to change to meet new needs.

Archives de la Ville de Montréal

As an example, may I discuss briefly a master plan which is under study at the Montreal City Planning Department and which is integrated in the general master plan of the City.

First, I would like to point out that careful attention is given to the topography of the site, to the existence of a creek known as Raimbault, to the public utilities already installed, and such elements as arteries, railroad lines, areas covered by water, woodlands and lot shapes.

The aim is to produce complete residential neighborhoods in order to encourage the enjoyment of neighborhood life.

As you can verify on the plan, main thoroughfares are at the periphery of the site, whereas the local streets are planned to discourage as much as possible through traffic. The purpose of these local streets is mainly to serve as access to residences, and their layout will assure quietness in the residential zones.

Archives de la Ville de Montréal

Since some sections of the territory cannot well be adapted for other uses, specially along the Raimbault creek, the City Planning Department is studying the possibility to implement a public park and open spaces along its boundaries.

Very often, great difficulties of creating self-contained units of such size as the ones shown on this plan, can be encountered because of the difficulty of welding a sufficient number of large narrow tracks of land into a single area. Fortunately, in this case, in one section, 78% of the lots were owned by the City and in the other section, most of the lots belong to one proprietor. For the welfare of the people who will live in this section of Ahuntsic Ward, I sincerely hope that this master plan will be implemented in the near future.

BASIC MAPS AND INFORMATION NEEDED

Let us now see exactly what basic information is needed to carry out a master plan.

Archives de la Ville de Montréal

Some time must be spent on the collection of basic information. However, experience shows that a planning agency should not gather quantities of useless material which will serve only to clutter files. Certain types of data are of general use in almost all parts of the master plan, while others apply to only one its elements.

For a preliminary study, a suitable base map of the community is an indispensable requirement. The street system, shore lines, political boundaries, railroads, location of public buildings, and other important features shown on such a map are of great help to the planner.

You will agree with me that the city should also be planned so as to conserve its natural and man-made or artificial resources. The information should then include a survey of this community's asset, including both character and location.

In order to zone properly and control land subdivision, the allotment of existing land uses is of great importance to develop

Archives de la Ville de Montréal

an orderly pattern. We all have seen example of cities where chaos exist, where heavy industries flourish adjacent to beautiful residential neighborhoods, and soon create slums and blighted areas.

Another basic information relevant to a master plan concerns the distribution of the people who live in the community and the estimate of the future population to be provided for. This information is helpful to determine the proper land use of the community.

Finally, aerial maps often complete the basic data for city planning. May I point out that, from personal experience, they are very useful not only to study street patterns, highways and existing land uses, but also to verify existing open spaces, parks and playgrounds.

Archives de la Ville de Montréal

POWERS NEEDED

Allow me to point out here that no accomplishment of city planning can be obtained if a city is not empowered by proper legislative enactment, and if the responsibilities of the planning authority are not adequately defined.

As you know, the extension, widening and opening of streets and the implementation of parks or of sites for public uses, involve the taking of private land. In order to carry out such projects, a city should have not only the power to homologate, but also to expropriate.

To prevent disorder and chaos in the community, despite the fact that each person thinks himself ruler of his own domain, there must be also some regulation of private property. This regulation known as "police power" in the United States has been found indispensable for the promotion of zoning. In this Province,

Archives de la Ville de Montréal

corresponding powers have been delegated to cities and towns by the Legislature.

Many of our cities are composite of subdivision plats. Many of these plats have been drawn to serve the owners' wishes, without reference to or agreement with adjacent plats or with respect to the city as a whole. A power should then be exercised through the planning department, or the city engineer if there is no such department, so that new subdivision of lands within the city be verified, approved or refused.

Finally, the power to raise money for public improvements is essential. Money can either be raised from the current revenue, or through the issuance of municipal bonds, and to assess the owners of abutting property for the increased value of their lots, alleged to be due to the public improvement in question. The most important means of these three is by the assessment of benefits

Archives de la Ville de Montréal

upon the owners of abutting property or of other contiguous property. If the owner of abutting property is the sole or main beneficiary of the development, he will be obliged to pay the major cost of the improvement. If the other lots in the neighborhood share the good of the project, the cost is then spread over the whole area by graduated assessment.

I would like to review here, as an example of the responsibilities that a city planning department should have, some of the provisions contained in by-law N° 1682, creating the Montreal City Planning Department and defining its responsibilities.

It is the function of this department, among other things, to establish a master plan and prepare a report setting forth the principles of such a plan. The program of the master plan must cover the following points:

1. The streets, roads and highways to be conserved, modified and created;

Archives de la Ville de Montréal

2. The open spaces and the reserves, whether wooded or not, to be created, maintained or developped for establishing parks, public gardens, public squares, markets, parking areas, playgrounds, beaches, and for any other planning purposes;

3. Natural, historical or historic sites or monuments to be reserved in their present state or otherwise;

4. The zones and sites reserved for industries, public services, commerce, housing, low rent housing, or any other specific category of construction, or for any other purposes;

5. The zones and sites prohibited for new industrial or commercial enterprises or the extension of the presently existing establishments.

ECONOMIC VALUE OF A MASTER PLAN

May I ask you now, Gentlemen, a question: Can anyone appraise, in dollars and cents, the economic value of this master

Archives de la Ville de Montréal

plan, or the economic value of any master plan of arteries or parks? Surely not! How can we estimate the value to the City of the most vigorous manhood and womanhood which would result from better living conditions?

Yet, what induces cities to undertake great and costly improvements? It is not surely the desire to spend public funds which increase the burdens of taxation. What is it then? It is the experience of other cities which proves that proper master plans have paid. Moreover, is it not a good investment to spend in beautifying our city and making it a more attractive place to live and do business? Is it not, Gentlemen, a sound investment to foresee the changes in our City, in order to stabilize business, residential and industrial districts, by providing them with good and functional neighborhood plans and by protecting against overbuilding and concentration? Is it not a keen investment to plan properly the street pattern through which we do our daily business and by which

Archives de la Ville de Montréal

we gain easy access to our homes and our children safely go to schools and parks? Finally, may I ask, is it not a proper investment to establish a good pattern of land uses, through comprehensive zoning, and to stabilize commercial, residential and industrial centers?

I am personnally convinced and I sincerely hope that you are also, that even though the benefits of city planning cannot be computed in money, that a good master plan pays the community. Let us then increase opportunities for the welfare of the citizens. Let us seek a better humanity through better environment. Let us plan properly our city.

This brings me to the end of my talk. I thank you greatly for your patience and your courtesy and I now hope that the films that will be shown, will be of interest to you all.

Archives de la Ville de Montréal

-979-11

VILLE DE MONTRÉAL CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE D'URBANISME
CABINET DU DIRECTEUR

CITY PLANNING DEPARTMENT
OFFICE OF THE DIRECTOR

HÔTEL DE VILLE,
CITY HALL.

le 12 septembre 1955.

Monsieur Lucien Hétu,
Directeur des Services municipaux,
Ville de Montréal.

Plan Directeur des espaces libres
pour Montréal

Monsieur le Directeur,

En vertu des dispositions du paragraphe b de l'article 8 du règlement no 1682, il incombe au Service d'Urbanisme de préparer le plan directeur des espaces libres de la ville. J'ai bien l'honneur de vous soumettre le présent rapport qui renferme le plan directeur des espaces libres pour Montréal, accompagné d'un texte explicatif, d'illustrations, de graphiques et de plans accessoires. Ce rapport imprimé a été tiré à 2,000 exemplaires, dont 1000 en langue française et 1000 en langue anglaise.

Après avoir classé les espaces libres en trois catégories principales, soit:

a) les terrains de jeux,
b) les terrains de sports, et
c) les espaces verts,

nous avons fixé l'objectif à atteindre dans chacune de ces catégories et nous avons indiqué schématiquement sur ledit plan directeur la distribution désirable des futurs terrains de jeux et terrains de sports à Montréal, en tenant compte évidemment des facilités existantes. Les besoins d'espaces libres dans une ville étant fonction de sa population, il nous a fallu à ces fins établir le chiffre de la population ultime prévue pour Montréal.

Archives de la Ville de Montréal

Nous avons limité notre étude au seul territoire de la Cité de Montréal, bien que le problème des espaces libres et de la récréation dépasse aujourd'hui les limites de la ville et que, dans bien des cas, une solution adéquate et totale ne puisse lui être apportée qu'en étudiant les besoins de l'ensemble du territoire métropolitain.

En outre, nous n'avons considéré que les espaces libres du domaine public et les facilités récréatives relevant de la juridiction municipale en nous basant sur le fait que les entreprises privées dans le domaine de la récréation, bien que remplissant une fonction tout à fait indispensable à certains moments, demeurent susceptibles cependant de se modifier ou de disparaître pour des motifs hors du contrôle de l'Autorité administrative.

L'ensemble du travail a été exécuté sous la direction immédiate du chef-adjoint de la section de zonage et des espaces libres de la division du Plan Directeur, M. Gérard Gariépy. Il a été assisté de M. Ernest Langlois, ingénieur attaché à cette section, auquel on doit en particulier les analyses statistiques. MM. Florian Longpré et Richard Lapierre, tous deux techniciens attachés à la même section, ont contribué également à ce travail. Enfin l'équipe des techniciens et dessinateurs de la section du dossier urbain et des recherches, sous la direction de son chef, M. Roland Gariépy, a dressé les plans, diagrammes et graphiques illustrant ce rapport.

La préparation du rapport et des plans a exigé la compilation d'une documentation élaborée et, en particulier, de plans et rapports analogues publiés par les grandes villes canadiennes, américaines et européennes. Nous avons consulté également une quantité d'ouvrages sur ce sujet ainsi que les publications de la National Recreation Association.

Pour la partie historique de ce rapport, nous avons puisé nos renseignements aux Archives municipales ainsi qu'à la Bibliothèque municipale.

Nous tenons à remercier le Service des Parcs pour la collaboration qu'il nous a fournie par l'entremise de son directeur, M. Claude Robillard. Nos remerciements s'adressent également à M. Jean de La Plante du même service pour les renseignements utiles qu'il nous a fournis.

Comme nous l'avons déjà mentionné et comme on peut s'en rendre compte à l'examen du plan directeur des espaces libres, ce dernier n'indique que l'emplacement schématique des futurs terrains de jeux et terrains de sports requis, en plus de ceux qui existent déjà, pour satisfaire aux besoins de la population ultime qui habitera dans les limites actuelles de Montréal.

Archives de la Ville de Montréal

Il eût été vain, pour des raisons que nous exposons dans le rapport, de vouloir situer ceux-ci avec plus de précision dans les conditions présentes. La même remarque s'applique aux espaces verts futurs. Pour ces derniers, nous avons dû nous limiter à déterminer leur superficie totale désirable et les principes qui doivent régir leur distribution territoriale.

Le plan directeur des espaces libres constitue essentiellement un instrument de travail, un guide à consulter et à suivre chaque fois que la question se présentera d'établir un nouvel espace libre public à Montréal; s'il ne règle pas tous les problèmes qui se poseront à l'avenir dans ce domaine, on y trouvera du moins les éléments de solution essentiellement requis pour les résoudre.

J'ai porté ce rapport à la connaissance de la Commission d'Urbanisme, lors de sa séance du 24 août dernier. Les membres de cet organisme ont déclaré unanimement que ce rapport offrait un grand intérêt et ils ont exprimé le désir que celui-ci soit rendu public, dès que le Comité exécutif l'aura approuvé.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir présenter ce rapport au Comité exécutif en le priant d'approuver en principe, conformément à l'article 10 du règlement no 1682, le plan directeur des espaces libres pour Montréal qui fait l'objet dudit rapport et d'en autoriser la distribution.

Le tout respectueusement soumis.

Le directeur du Service d'Urbanisme,

C.-E. Campeau, ing. p.

:jr

Archives de la Ville de Montréal

I

FORMATION DE LA DIVISION

Le 7 avril 1953, le Comité exécutif adoptait une résolution à l'effet de créer, à compter du 1er janvier 1953, une division du Plan Directeur au sein du Service d'Urbanisme.

La division ainsi créée comportait trois sections: recherches, dossier urbain et utilisation du sol; zonage et espaces libres; circulation. On lui attribuait un personnel de 24 personnes, comprenant un surintendant, un assistant du surintendant, 3 chefs de section, 1 chef-adjoint de section, 2 ingénieurs, 5 techniciens, 8 dessinateurs, 1 inspecteur, 1 sténo-secrétaire et 1 sténo-dactylo.

Le budget du Service d'Urbanisme pour l'exercice 1953-1954, n'ayant pas prévu la formation de cette division nouvelle, une résolution fut adoptée par le Comité exécutif le 20 avril 1953, autorisant des virements de crédits au montant de $126,225.00 à même les crédits déjà votés au Service d'Urbanisme. Des réserves faites au cours des années précédentes, sur des item du budget du Service d'Urbanisme concernant dorénavant la division du Plan Directeur, mettaient à la disposition de cette dernière, une somme additionnelle de $78,232.42, soit au total $204,457.42.

L'Administration, enfin, procura de l'espace afin de permettre à la division de loger le personnel existant et additionnel requis,en mettant

Archives de la Ville de Montréal

à sa disposition, en plus des trois salles déjà occupées, deux salles logeant, jusqu'à date, la division de l'Inspection des Bâtiments.

Au cours des derniers 20 mois, l'Administration a graduellement confié à la division du Plan Directeur, nombre de charges nouvelles s'ajoutant à celles décrites dans la résolution du Comité exécutif en date du 7 avril 1953. Ainsi, il a fallu organiser une unité permanente de comptages de circulation, un programme de lignes de peinture sur les pavages, une étude détaillée des lignes homologuées pour tenir compte d'une nouvelle loi provinciale, une étude détaillée des sites à rénover le long de la rue Dorchester élargie pour tenir compte également d'une nouvelle loi provinciale, une étude détaillée d'un projet d'élimination de taudis et d'habitation à loyer modique pour la préparation d'un rapport d'un sous-comité du Comité exécutif, des études relatives au stationnement hors-rue et aux parcomètres pour répondre à un nouveau règlement municipal confiant au Service d'Urbanisme la responsabilité de ces installations, l'examen des permis de construction dans le centre de la ville au point de vue du plan directeur, et enfin, l'examen de toutes les demandes de rampes d'accès à travers les trottoirs.

Archives de la Ville de Montréal

II

ORGANISATION INTERNE

Pour répondre adéquatement aux charges ainsi confiées à la division, il a fallu d'abord remplir les cadres en ajoutant le personnel requis. Au cours des derniers 20 mois, le personnel a augmenté de 24 à 55. Une organisation adéquate s'imposait d'abord pour l'administration des affaires courantes de la division. Ainsi, on a engagé un chef de bureau, un commis grade 4 et un commis grade 1. Les archives de la division, surtout au point de vue des homologations et des expropriations, ont une importance vitale. Les archives sont maintenant à la charge d'un archiviste, aidé d'un commis grade 4, d'un commis grade 1, d'une dactylo et d'un dessinateur temporaire. Vu l'augmentation du nombre des dossiers et du personnel technique, deux dactylos furent ajoutées au bureau général.

Dans les sections, le personnel technique s'est accrû de trois ingénieurs grade 3, un ingénieur stagiaire, un architecte grade II temporaire, un architecte stagiaire, trois techniciens dont deux sont temporaires, huit énumérateurs et trois inspecteurs temporaires. Parmi ces employés, les huit énumérateurs, sous la direction d'un ingénieur, constituent l'unité permanente de comptages de circulation, et les trois inspecteurs temporaires, sous la direction d'un ingénieur, constituent le groupe s'occupant des parcomètres, des lignes de peinture sur pavage et autres mesures de contrôle de la circulation.

Archives de la Ville de Montréal

DIVISION DU PLAN DIRECTEUR

SURINTENDANT : C.E. CAMPEAU
Asst. du Surintendant : R. Gagnon

1 sténo-secrétaire : Mlle J. Boutin
1 technicien : F. Bertrand
1 ingénieur stagiaire : _____

BUREAU GÉNÉRAL

Chef de bureau : A. Choquet

2 commis Grade 4 : J.P. Vallée

1 sténo-dactylo : Mme L. Lefebvre
3 dactylos : Mlles T. Brunetta
D. Vinet

1 commis grade 1 : A. Cofsky

ARCHIVES

Archiviste : H. Le Rouzès

1 technicien : _____
2 commis Grade 4 : H. Daigneault

1 dessinateur : _____
1 commis Grade I : R. Charron
1 dactylo : Mlle C. Boucher

Archives de la Ville de Montréal

Au cours de l'été dernier, nous avons utilisé 47 auxiliaires pour divers comptages de circulation et également pour compléter et mettre à date l'inventaire des immeubles indispensables aux études de zonage. Quinze des auxiliaires furent occupés à ce dernier travail.

Afin de bien déterminer les responsabilités respectives des sections, leur fournir le personnel nécessaire, et assurer l'exécution rapide des charges confiées à la division, on a organisé, au cours de l'année, dans chacune des sections, des groupes déterminés.

Les tableaux ci-annexés indiquent ces groupes et la distribution du personnel de chacune des sections. Les responsabilités confiées à chacun des groupes ont été délimitées comme suit:

I - CIRCULATION

1. groupe des recherches et administration: classification des artères; détermination des améliorations requises et leur ordre de priorité; étude du prolongement, de l'ouverture et de l'occupation des rues et ruelles; étude du stationnement et du transport en général, surtout au point de vue des mesures administratives requises; homologations, expropriations, cessions de rues et ruelles; stationnement hors-rue; application des règlements 1921 et 2022;

Archives de la Ville de Montréal

DIVISION DU PLAN DIRECTEUR

SECTION DE LA CIRCULATION

Chef de section : A. Genest
Chef-adj-section : _____

GROUPES

RECHERCHES ET ADMINISTRATION

Chef de Groupe : D. des Ormeaux

2 techniciens : J. Brassard
_____

1 ingénieur stagiaire : _____

CALCULS et PLANS

Chef de Groupe : O. Quevillon

2 techniciens : A. Charland
_____

1 ingénieur stagiaire : _____

1 inspecteur : _____

Ingénieur : J. Barrière

SIGNALISATION

Chef de Groupe : A. Grothé

1 technicien : _____

1 ingénieur stagiaire : _____

4 enquêteurs : L. Compeau (Temporaire)
J. Génie (temporaire)
C. Sylvestre (Temporaire)
_____
(recommandé)

RELEVÉS ET ENQUÊTES

Chef de Groupe : G. Richard

1 technicien : _____
2 énumérateurs chefs de groupe
_____

12 énumérateurs : J.M. Cyr
A. Desormeaux
P. Lafortune
J.M Nantel
P. Papineau
J.P. Pépin
J.A Thériault
R. Vigeon
_____
_____
_____

1 commis Grade 3 : _____

Archives de la Ville de Montréal

2. groupe des calculs et plans: traitement des intersections, des îlots de circulation, des zones de sécurité, des pans coupés; traitement des stationnements sur rues et hors-rues; tracé des plans et profils et des sections en travers des voies publiques; esquisses préliminaires des grands projets;

3. groupe de la signalisation: programme de lignes de peinture dans les rues; normes et devis des signaux en général; parcomètres, sens uniques; restrictions au stationnement sur rues; arrêts; boulevards; besoins des zones-écoles; des routes de camionnage; zones de piétons; règlements de roulage; études relatives au contrôle de la circulation;

4. groupe des relevés et enquêtes: organisation, exécution et analyse des enquêtes et relevés de circulation.

II - ZONAGE ET ESPACES LIBRES

1. groupe des espaces libres: établissement des nouveaux parcs et terrains de jeux; étude de parcs dans la rénovation des vieux quartiers; homologations et expropriations à ces fins;

Archives de la Ville de Montréal

2. groupe des études et recherches: études démographiques, géographiques, sociologiques et économiques, au point de vue de l'utilisation du sol, des espaces libres et de l'habitation; recherches au point de vue du développement industriel et commercial;

3. groupe du zonage: établissement et modification des règlements de zonage; étude des permis spéciaux concernant les cabines téléphoniques et les enseignes dans les zones domiciliaires; l'esthétique et sa réglementation; l'examen des permis de construire en vue d'assurer la coordination nécessaire avec la division de l'Inspection des Bâtiments; le code du bâtiment et toute question connexe;

4. groupe de l'aménagement: étude des sites de taudis et de bâtiments vétustes en vue de leur rénovation; toutes questions ayant trait à l'habitation, surtout au point de vue du loyer à coût modique et des habitations à coût modique; l'aménagement des abords des artères principales; le contrôle des subdivisions; les cessions du domaine privé de la ville.

III - DOSSIER URBAIN ET RECHERCHES

1. groupe du dossier urbain: recherches, colligation de renseignements et préparation des plans de base, des plans d'information de base, de plans généraux en couleur et monochromes, requis à la base du plan directeur; mise en plan d'études fondamentales poursuivies par toutes les sections de la division.

Archives de la Ville de Montréal

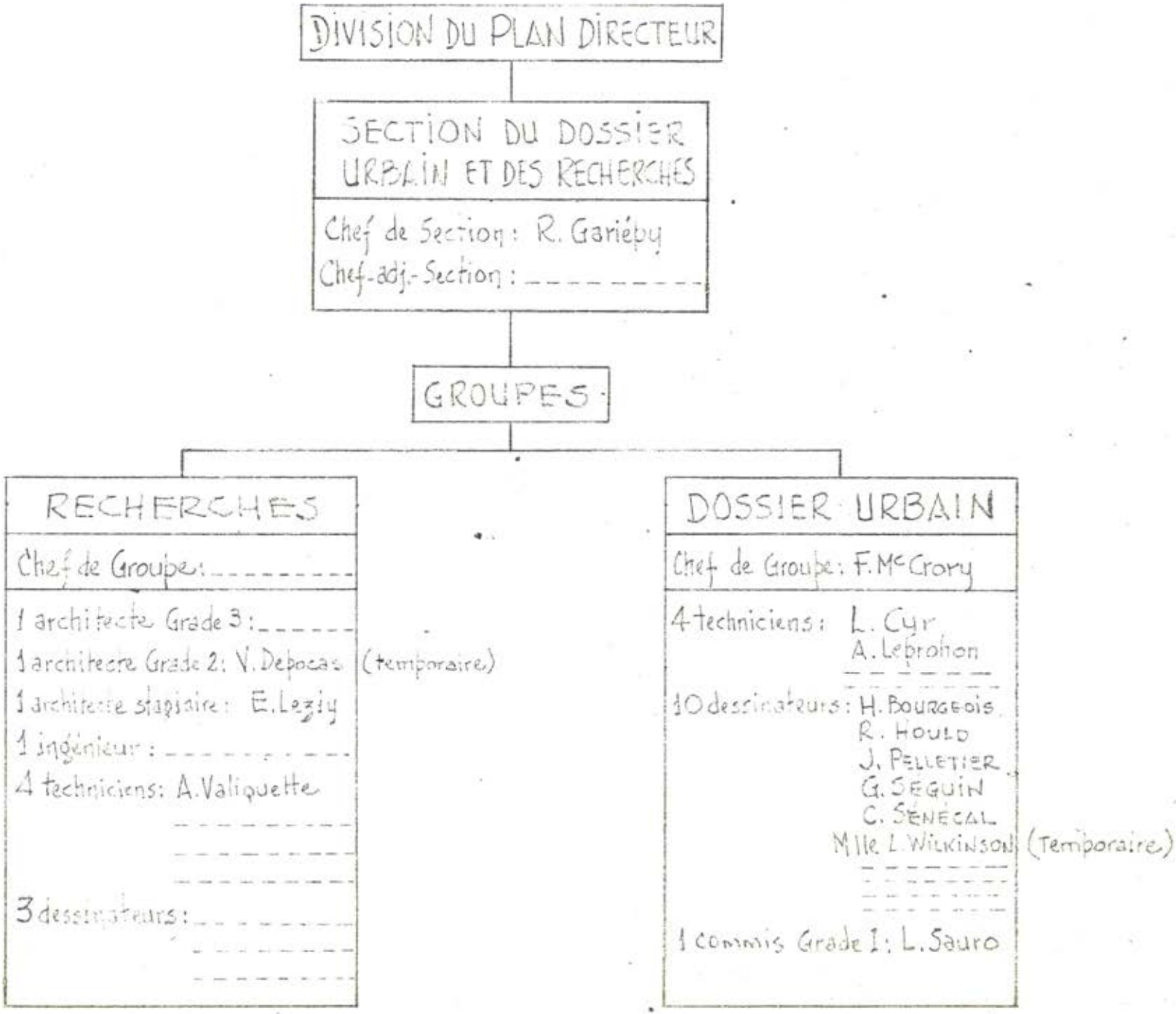

Archives de la Ville de Montréal

2. groupe des recherches: recherches et mise en plan d'études relatives au transport et à la circulation, à l'utilisation du sol et au zonage, à la rénovation et au lotissement, aux édifices publics, à l'art civique et à l'aménagement de sites particuliers.

Il ressort de ces tableaux que les cadres de certaines sections ne sont pas adéquatement remplis et que certaines besognes ne peuvent être complètement et adéquatement accomplies présentement. Il s'avère également opportun et avantageux de reconnaître officiellement l'existence des groupes au sein des sections, afin de bien préciser le travail à accomplir par chacun des membres du personnel et enfin, confier la responsabilité des résultats à des personnes bien déterminées.

Un autre problème majeur auquel nous avons eu à faire face au point de vue de l'organisation interne est celui de la classification des fonctions. D'abord, il y a nombre de fonctions qui ne se conforment pas aux normes généralement acceptées dans les autres services municipaux. L'une des conséquences est de rendre très difficile l'engagement du personnel pour ces fonctions. De plus, les fonctions existantes ne prévoient pas l'engagement de personnel spécialisé dans l'urbanisme sur des bases autres que le génie civil ou l'architecture. Aussi avons-nous proposé une reclassification des fonctions pour les dessinateurs, techniciens, ingénieurs et architectes, en proposant des grades aux fonctions de dessinateurs et ingénieurs et architectes, en ajoutant la fonction de dessinateurs-techniciens pour remplacer celle de techniciens et en réservant cette dernière fonction pour les professions reliées à l'urbanisme,

Archives de la Ville de Montréal

mais autres que le génie civil ou l'architecture. Cette reclassification soumise le 28 juillet 1954 est encore à l'étude par l'Administration.

Enfin, l'organisation de l'espace, mise à notre disposition, s'est poursuivie de façon à distribuer le personnel le plus adéquatement possible. Des cloisons additionnelles ont été élevées, de façon à assurer des bureaux convenables à l'assistant du surintendant et aux chefs de section, et pour diviser le personnel technique du bureau général. Malheureusement, ces travaux commencés au cours de l'été, ne sont pas encore terminés et leur besoin devient de plus en plus évident devant l'augmentation croissante du personnel.

Archives de la Ville de Montréal

III

TRAVAIL ACCOMPLI PAR LA DIVISION

Du 7 avril 1953 au 1er décembre 1954, soit durant une période de 20 mois, la division du Plan Directeur a reçu, du directeur du Service, 1720 dossiers pour études et rapports, soit une moyenne de 4.3 par jour ouvrable. Durant cette même période, la division a préparé 1304 rapports en réponse aux mémoires reçus de la direction. Environ 770 dossiers et documents divers ont été classés après étude. Enfin, la division a fait parvenir 582 rapports à la direction, sur des projets qu'elle a initiés elle-même. En tout, la division a donc produit 1886 rapports, soit une moyenne de 4.7 par jour ouvrable.

A. Surintendance et bureau général

Le surintendant, son assistant et le bureau général ont effectué, durant cette période de 20 mois, 668 rapports techniques, 76 rapports sur des questions administratives et 248 lettres de renseignements et autres. Sur 621 mémoires reçus de la direction du Service, 559 ont nécessité un rapport; 368 rapports ont été envoyés en plus à la direction sur des projets que la surintendance a initiés elle-même. Enfin, 360 documents reçus et analysés ont été classifiés. Au total, la surintendance a reçu, analysé, préparé et classifié 1300 documents de tous genres, soit plus de 3.2 par jour ouvrable.

Le surintendant, son assistant ou leurs technicions ont agi également comme membres, secrétaires ou aides-secrétaires pour les sous-comités du

Archives de la Ville de Montréal

Comité exécutif sur le stationnement et la circulation, les chemins de fer et l'ouverture de la rue Burnside, et sur les comités de la Commission Métropolitaine concernant le boulevard Métropolitain et l'urbanisme.

B. Section du dossier urbain et des recherches

Le travail accompli par la section du dossier urbain et des recherches se divise en deux groupes: le dossier urbain et les recherches. Au point de vue du dossier urbain, il y a deux phases bien distinctes, soit celle de la colligation des renseignements et celle de leur mise à date.

Au cours des derniers 20 mois, la section du Dossier Urbain et des Recherches a complété la colligation de renseignements indispensables à la poursuite du plan directeur, dans les domaines suivants:

a- plans de base montrant:

1- le cadastre à 50' = 1" et 100' = 1" ;
2- le terrain bâti à 50' = 1" (sauf le quartier Mercier);
3- le terrain bâti à 200' = 1" ;
4- les rues, les lignes de subdivision, etc., à 400' = 1" ;
5- les rues, les lignes de subdivision, etc., à 1000' = 1" ;
6- les rues, les lignes de subdivision, etc., à 2000' = 1" ;
7- les rues, les lignes de subdivision, etc., à 1 mille = 1";

b- plans d'information de base montrant:

1- l'utilisation du sol à 50' = 1" ;
2- l'utilisation du sol à 200' = 1" ;

Archives de la Ville de Montréal

3- la population à 500' = 1" (par quartiers);

4- la valeur de la propriété (non complété);

5- la valeur du terrain à 500' = 1" (par quartiers);

6- la largeur des pavages à 500' = 1" (par quartiers)

7- la largeur des rues à 500' = 1" (par quartiers);
avec indication des lignes homologuées existantes -

8- le zonage (400' = 1" pour districts nos 10 et 11 et
500' = 1" ou 1000' = 1" pour les autres districts).

c- <u>plans de la ville à 1000' = 1" en couleur</u>, <u>montrant</u>:

1- l'utilisation du sol;

2- le zonage;

3- la densité de la population;

4- la valeur du terrain;

5- la valeur de la propriété (<u>non complété</u>);

6- les parcs et terrains de jeux;

7- le terrain bâti;

8- la largeur des rues;

9- la largeur des pavages;

10- le transport;

11- les utilités publiques;

12- la topographie.

Archives de la Ville de Montréal

d- plans de la ville à 2000' = 1", monochromes, montrant:

1- l'utilisation du sol;

2- le zonage (non complété);

3- la densité de la population (non complété);

4- la valeur du terrain (non complété);

5- la valeur de la propriété (non complété);

6- les parcs et terrains de jeux;

7- le terrain bâti (non complété);

8- la largeur des rues (non complété);

9- la largeur des pavages (non complété);

10- le transport (non complété);

11- les utilités publiques (non complété);

12- la topographie.

À l'aide des plans de cadastre à 50' = 1" et à 100' = 1", les plans de base à 50' = 1" sont continuellement tenus à date.

Au cours des derniers 20 mois, les toiles originales du terrain bâti ont été reprises et mises à point, grâce aux renseignements recueillis par nos auxiliaires d'été. Environ 150 toiles sont maintenant complétées couvrant le quartier Ahuntsic et une partie du quartier Mercier. Au fur et à mesure de l'émission des permis de construire, ces toiles sont mises à date. Ce travail exige environ 30 inscriptions par jour et occupe deux dessinateurs à journée longue.

Archives de la Ville de Montréal

Les plans de base à 400' = 1", au nombre de 24, sont continuellement conservés à date, de même que les plans de zonage.

Le plan des parcs et terrains de jeux à 1000' = 1" en couleurs, a été revisé continuellement au cours de l'année, ainsi que ce même plan en monochrome à 2000' = 1".

Faute de main d'oeuvre suffisante, les autres plans de base sont remis à date quand l'opportunité se présente, ce qui se produit rarement dans les conditions actuelles, vu les activités sans cesse croissantes de la division.

Dans le domaine des recherches, on peut résumer comme suit le travail de cette section.

1. Le projet de rénovation d'un quartier vétuste et de construction de logements à loyer modique a nécessité la préparation de 14 plans de grand format et de 5 perspectives en couleur sur carton et la surveillance de la préparation d'une maquette.

2. Le rapport sur le plan directeur des espaces libres a requis la préparation de 12 plans de grand format comprenant chacun en moyenne 4 impressions superposées, et de plus de 20 diagrammes et graphiques comprenant en moyenne chacun 2 impressions superposées.

3. Pour l'amélioration des abords de la rue Dorchester, il a fallu préparer environ 15 plans montrant le détail du terrain bâti et leur relation avec des lignes homologuées proposées.

Archives de la Ville de Montréal

4. Pour l'aménagement de l'avenue McGill College et des approches de la Gare Centrale, il a fallu préparer et composer environ 20 plans montrant l'état existant et futur des lieux et environ 12 perspectives (en train de se compléter).

5. Les projets de lotissements de grands espaces encore vagues à travers la ville ont requis la préparation et la composition d'une dizaine d'études d'aménagement des territoires concernés.

6. Les études de zonage et de modifications aux règlements de zonage ont entraîné la préparation de plus de 100 esquisses et d'environ 20 plans montrant les modifications apportées aux règlements existants.

7. Les traitements de rues et d'intersections ont exigé la mise en plan de plus de 30 dessins élaborés.

8. Les comptages de circulation ont entraîné la mise en plan de 6 dessins de grand format et de 12 diagrammes et graphiques. (Ces plans seront reproduits dans le rapport annuel de la section de la circulation portant surtout sur les résultats des comptages entrepris cette année).

9. Les plans, croquis, diagrammes requis par la direction du Service et la Surintendance de la Division pour accompagner les rapports officiels et les demandes de renseignements dépassent la centaine.

En plus, le groupe des recherches de cette section a disposé de 15 mémoires envoyés à la Division par la Direction du Service et a préparé à ce sujet 11 rapports.

Archives de la Ville de Montréal

La section assure elle-même la classification de ces plans et esquisses, suivant un système d'index décimal. Un commis est préposé à ce travail.

En résumé, la section du dossier urbain et des recherches a préparé, complété ou initié

39 plans de base du dossier urbain;

350 plans de renseignements fondamentaux maintenus à date;

432 plans, esquisses, diagrammes, graphiques sur des recherches relatives au plan directeur;

11 rapports techniques.

C. Section du zonage et des espaces libres

a- Zonage

Au point de vue zonage, cette section a préparé

23 projets de règlements pour modifier les règlements existants dans 2 districts et 10 quartiers;

1 projet de règlement pour autoriser les restaurants dans les édifices à bureaux de la rue Sherbrooke (non adopté);

1 projet de règlement permettant certains bureaux dans les zones domiciliaires;

1 projet de modification du règlement no 1922 concernant les bâtiments ou abris temporaires;

Archives de la Ville de Montréal

1 projet de modification du règlement no 1792 concernant les postes d'essence;

soit en tout, 27 projets dont 25 ont été approuvés par l'Administration municipale.

La section a également en préparation

1 nouveau projet de règlement des districts nos 1 et 2 (Saint-Paul, Saint-Henri, Sainte-Cunégonde, Saint-Joseph, Sainte-Anne, Saint-Gabriel);

1 nouveau règlement pour le quartier Ville-Marie;

La section a complété une étude

comparative des exigences générales des règlements de zonage existants.

b- Espaces libres

La section vient de terminer un rapport proposant un plan directeur des espaces libres pour l'ensemble de la ville. Ce rapport est présentement sous presse et pourra être soumis aux Autorités municipales au cours du mois de janvier.

Au sujet des parcs et des terrains de jeux, la section a fait:

16 rapports concernant l'établissement de nouveaux espaces libres;

23 rapports recommandant l'acquisition d'espaces libres;

Archives de la Ville de Montréal

20 rapports fournissant des renseignements;

5 rapports visant à réduire les dimensions de certains espaces libres;

soit, en tout, 64 rapports sur cette question.

À la suite de ces rapports, l'Administration a approuvé

15 acquisitions pour fins d'espaces libres;

5 homologations pour ces mêmes fins;

1 réserve de terrains pour ces mêmes fins;

1 annulation de lignes homologuées.

Au cours de la période des 20 mois d'activités de la Division du Plan Directeur, la superficie des espaces libres dans la Cité a augmenté de 38.94 acres.

c- Réaménagement des abords de voies expropriées

14 rapports ont été faits pour la rue Dorchester;

7 recommandations concernant des acquisitions d'emplacement le long de la rue Dorchester et 3 ont été acceptées à date par l'Administration;

1 rapport a été fait sur le boulevard Saint-Joseph;

1 rapport a été fait sur la rue Villeray;

soit, en tout, 23 rapports sur ces questions.

Archives de la Ville de Montréal

d- Plans de lotissement

La section a examiné 167 plans différents de lotissement soumis par des particuliers. Ces subdivisions nouvelles ont exigé 19 rapports à l'Administration, parce qu'elles contenaient des modifications au réseau des rues ou comportaient de nouvelles rues.

e- Domaine municipal

La section a préparé

20 rapports pour vente ou achat d'immeubles pour fins municipales;

et a examiné

465 offres d'achat du domaine privé de la Ville.

f- Permis spéciaux

Pour les cabines téléphoniques extérieures (règlement no 2033), il a fallu étudier

88 demandes d'installation et effectuer une inspection dans chaque cas;

17 rapports ont été faits pour révoquer des permis;

4 rapports ont été faits pour refuser des permis.

Pour les enseignes dans les zones domiciliaires (règlements nos 1897 et 1132);

18 rapports ont été faits après inspections.

Archives de la Ville de Montréal

g- Habitation

La section a mis son personnel à la disposition du Comité spécial créé par l'Administration pour l'élimination des taudis et la construction d'habitation à loyer modique. Le personnel affecté à ce travail a effectué toutes les recherches, analyses et statistiques requises. Il a également contribué à la rédaction du rapport et a assisté à toutes les séances du Comité.

h- Études écologiques

Conjointement avec la faculté des Sciences de l'Université de Montréal, la section a poursuivi des études écologiques très poussées sur la région métropolitaine de Montréal. Ces études, qui ont exigé à date la préparation de 40 cartogrammes, seront complétées sous peu et feront l'objet d'une publication.

i- Code du Bâtiment

Le chef de la section agit comme secrétaire du Comité Consultatif du Code du Bâtiment. Il a dû voir à la préparation de 12 séances, avec tout le travail concommittant: procès-verbaux, bulletins d'approbation, mémoires et correspondance.

j- Prévention des Incendies

Le chef de la section a assisté à 20 séances du Comité spécial chargé de la revision des règlements concernant la prévention des incendies.

Archives de la Ville de Montréal

k- Rapports divers

La section a dû enfin préparer 28 rapports divers concernant surtout des demandes de renseignements.

En résumé, la section du zonage et des espaces libres a disposé de 255 mémoires provenant de la direction du Service. Sur ce nombre, 174 ont exigé un rapport. De sa propre initiative, elle a produit 114 rapports dirigés vers la direction du Service. Enfin 183 documents ont exigé examen et classification. Cette section a effectué 308 rapports, projets, lettres et recommandations.

Il convient de signaler qu'au cours du mois de décembre, cette section a reçu la responsabilité d'examiner les permis de construire demandés dans le centre de la ville et ainsi d'assurer la coordination nécessaire avec la division de l'Inspection des Bâtiments.

D. Section de la Circulation

a- Comptages de circulation

L'activité de la section, au point de vue des relevés de circulation, se résument comme suit:

1. comptages locaux effectués à 7 endroits;

2. comptages généraux organisés dans 26 zones comprenant 472 stations;

3. compilations des comptages généraux terminées;

4. mise en plan des résultats, en cours.

Archives de la Ville de Montréal

b- Homologations diverses

1. quinze homologations furent projetées;

2. vingt-neuf homologations ont été approuvées par le Comité Exécutif;

3. trente-neuf autres passèrent en Cour Supérieure;

4. le nombre total des homologations traité par la section est de 83.

c- Expropriations

La section de la circulation travailla à 91 expropriations dans lesquelles la Ville a engagé la somme de $4,352,170. A ce sujet, il convient de signaler tout particulièrement les terrains de stationnement hors rue:

Terrains	Superficie en pi. car.	Unités de stationnement	Montant voté
13 expropriés	270,876	1024	$ 1,725,900.
5 homologués	94,560	377	
3 dont l'homologation est projetée	32,965	130	
25 projetés	660,870	2332	
2 propriétés de la Ville	33,500	100	
Total: 48 terrains	1,092,771	3973	

Archives de la Ville de Montréal

d- Dispositifs de contrôle

A date, près de 100 blocs sur 25 rues différentes du centre de la ville ont été relevés. Les enquêtes se poursuivent et les notes se transcrivent graduellement au jour le jour. Ce travail comprend le relevé des peintures de pavage, des enseignes, des feux de circulation et des conditions du stationnement en bordure des rues.

e- Comités spéciaux

La section de la circulation participa aux activitiés du sous-comité du Comité Exécutif sur le stationnement et sur la circulation. Le travail fourni par la section à ce sous-comité équivaut à 400 heures-homme. Lors des 38 séances régulières, 605 sujets furent traités parmi lexquels 108 furent confiés à la section. Cette dernière fit rapport sur 131 autres items. La section de la circulation participa donc à 40% des travaux du sous-comité de circulation.

La section de la circulation a également participé aux activités du Comité consultatif de la Police sur la circulation. Au cours de 13 séances, 153 sujets divers furent examinés. Sur 103 projets étudiés par la section, 25 furent mis à exécution.

f- Travail administratif

La section de la circulation a fait rapport sur 539 sujets différents comme suits:

Archives de la Ville de Montréal

Sujets	Rapports à l'Administration
1. homologations	43
2. expropriations	81
3. réseau des rues	43
4. ruelles	27
5. étagement des voies	4
6. comptages locaux	2
7. améliorations et aménagements	82
8. stationnement sur rue	2
9. parcomètres	6
10. rampes d'accès et stationnement privé	163
11. stationnement hors-rues	80
12. dispositifs de contrôle	6

Archives de la Ville de Montréal

IV

PROGRAMME D'ETUDES A LONG TERME

Au cours des derniers 20 mois, la division du Plan Directeur a initié diverses études à long terme indispensables à la poursuite du plan directeur. Ces études, constituant le véritable travail d'urbanisme confié à la division, méritent une attention toute particulière.

A. Dossier urbain et recherches

La colligation et la mise à date des renseignements fondamentaux doit se poursuivre d'une façon systématique et sans aucun arrêt. Autrement, la fonction principale du Service d'Urbanisme, soit la poursuite du plan directeur, marque le pas tandis que le développement urbain continue de se poursuivre sans guide. Ce travail du dossier urbain, à lui seul, exige un personnel d'environ 10 techniciens et dessinateurs, comme l'a établi un des consultants du Service (voir Appendice).

Cependant, il ne suffit pas de réunir les renseignements de base. En effet, il faut l'analyser et en tirer des études d'ensemble sur le transport, la circulation, l'utilisation du sol, les espaces libres, les édifices publics et l'art civique. Ces recherches exigent également un personnel d'environ 10 techniciens et dessinateurs, que nous n'avons pas présentement.

C'est notre intention de hâter au maximum la préparation des plans fondamentaux et de créer, dans le plus court délai possible, une équipe

Archives de la Ville de Montréal

satisfaisante pour les recherches. En supposant des conditions favorables, nous escomptons pouvoir mettre à point ce travail d'ici deux ans. Il convient de signaler que ces plans de base sont composés de façon à pouvoir constituer, au besoin, des exhibits permanents.

B. Zonage

Comme l'indique le plan ci-joint, les districts 10 et 11 ont été zonés selon des méthodes modernes, reconnues comme les plus à date dans le domaine de l'urbanisme.

Voici la situation dans les autres districts. Le zonage des districts 1 et 2 est déjà pratiquement terminé; il reste certains points à clarifier et quelques inspections à faire et le rapport de présentation du règlement à rédiger.

Le zonage du district no 3 a déjà été entrepris il y a deux ans; il faudra toutefois reprendre cette étude et adapter le zonage actuel à la nouvelle formule adoptée pour les districts 10, 11, 1 et 2.

Dans le district no 4, le quartier Mont-Royal a déjà fait l'objet d'une étude de zonage qui est restée inachevée. Quant aux quartiers Saint-André, Saint-Georges et Saint-Laurent également compris dans ce district, certaines recherches particulières sur l'utilisation du sol et les voies publiques et certaines études sociales et économiques devront y être entreprises, afin de déterminer le caractère et les tendances d'évolution de certains secteurs. Pour ces motifs, ce district devrait être le

Archives de la Ville de Montréal

dernier à zoner. Une partie du travail sera basée sur les études confiées aux techniciens de la section du zonage et des espaces libres.

Les districts 5, 7 et 8 renferment onze quartiers de peu d'étendue chacun. Il y a lieu de les zoner en bloc afin de réduire autant que possible le nombre des plans à préparer et le nombre de règlements à rédiger. Comme dans le cas du district no 4, certaines études spéciales seront nécessaires avant d'entreprendre le zonage de ces trois districts.

Le district no 6 doit être zoné séparément; il y a lieu de porter une attention particulière aux règlements du quartier Montcalm qui en fait partie.

Archives de la Ville de Montréal

Le district no 9 comprend le quartier Rosemont où la construction domiciliaire est en plein essor, et les quartiers Saint-Eusèbe et Préfontaine, où de nouvelles constructions viennent se mêler à d'autres plus anciennes. Ce district présente certaines analogies avec le district no 10 récemment zoné et il n'offre aucun problème spécial; il y a lieu d'y entreprendre le zonage dès que celui des districts 1 et 2 sera terminé.

En conséquence, il y a avantage à suivre l'ordre suivant pour le zonage de différents districts: compléter tout d'abord les districts nos 1 et 2, entreprendre ensuite le district no 9, le district no 6, le district no 3, les districts nos 5, 7 et 8 groupés ensemble et terminer par le district no 4. (Voir programme ci-joint).

Ce programme n'exclut pas la possibilité de zoner séparément un quartier ou une partie de quartier, lorsqu'il devient urgent de protéger certains territoires.

Le zonage des districts non encore zonés, selon la formule employée pour les districts 10 et 11, nécessitera, pour être terminé d'ici deux ans, les services d'un ingénieur et d'un technicien, occupés à plein temps, sous la surveillance directe d'un autre ingénieur déjà au courant des questions de zonage.

Le zonage d'un district comporte généralement les étapes suivantes:

1. préparation d'un plan de base à date à l'échelle de 1000' = 1";

Archives de la Ville de Montréal

2. préparation d'un plan d'utilisation du sol à date;

3. étude des règlements existants;

4. plan préliminaire du zonage à l'échelle de 1000' = 1";

5. rédaction du texte;

6. inspections du district;

7. préparation du plan de zonage sur toile à l'échelle de 400' = 1";

8. traduction du texte;

9. rapport à la Direction;

10. acceptation par les conseillers du district;

11. modification des plans, si nécessaire;

12. modification du texte, si nécessaire;

13. impression du règlement;

14. correction des épreuves.

Archives de la Ville de Montréal

PROGRAMME POUR LE

ZONAGE DES DISTRICTS NO 1 à 9

No District	Etude des règlements existants	Zonage préliminaire	Rédaction du texte. Traduction	Inspections	Préparation du rapport	Modification Correction des épreuves	Durée du travail
1-2				2 sem.	1 sem.	1 mois	1 mois
9	4 mois	3 mois	4 mois	1 mois	1 sem.	1 mois	5 mois
6	3 mois	3 mois	3 mois	1 mois	1 sem.	1 mois	4 mois
3	2 mois	2 mois	2 mois	1 mois	1 sem.	1 mois	3 mois
5-7-8	5 mois	4 mois	4 mois	1 mois	1 sem.	1 mois	6 mois
4	5 mois	4 mois	4 mois	1 mois	1 sem.	1 mois	6 mois
Total	19 mois	16 mois	17 mois	5 mois	6 sem.	6 mois	24 mois

Note: Ces travaux sont concurrents et effectués par 3 employés travaillant ensemble.

Le temps pour terminer les districts 1 et 2 n'est pas compté.

Archives de la Ville de Montréal

Les opérations ci-après relèvent de la section des Recherches, Dossier Urbain et Utilisation du Sol:

la préparation des plans de base;

la préparation des plans d'utilisation du sol;

la préparation du plan de zonage sur toile, à l'échelle de 400' = 1";

la modification de ce plan, si nécessaire.

La traduction du texte, qui a un caractère technique, est faite habituellement par les préposés au zonage, avec le concours des traducteurs de la Ville.

L'acceptation du projet de règlement par les conseillers du district concerné, relève présentement de la direction du Service.

L'impression du règlement est confiée au greffier de la Ville.

Les opérations qui ressortissent à la section du Zonage et des Espaces libres restent donc les suivantes:

1- l'étude des règlements existants;

2- le plan préliminaire de zonage;

3- la rédaction du texte;

4- les inspections;

5- traduction du texte;

6- le rapport à la Direction;

7- les modifications du texte, si nécessaire;

8- la correction des épreuves.

Archives de la Ville de Montréal

Le temps requis pour effectuer ces huit opérations est évalué en détail sur le tableau ci-joint. Cette évaluation est faite pour chaque étape de zonage d'un district, mais il n'y a pas nécessairement de continuité dans le temps, en passant d'une étape à une autre, car certaines opérations échappent à notre contrôle.

Un nouvel ingénieur serait chargé de l'étude des règlements existants pour chaque district à l'étude. Il ferait aussi les inspections nécessaires.

Un nouveau technicien préparera les plans préliminaires montrant l'utilisation du sol, le zonage actuel et le zonage proposé. Il devra faire en outre certaines inspections.

Un ingénieur d'expérience dirigera le travail des deux employés susnommés et préparera le texte de chacun des nouveaux règlements de zonage et des rapports de présentation.

Si l'on ne prend pas les mesures indiquées ci-dessus, au lieu de 2 ans, il en prendra environ 10 ans pour mettre à point les règlements de zonage à travers la ville. Il convient de signaler que les 11 règlements, couvrant le territoire de la ville, seront subséquemment réunis en un seul et unique code de zonage.

Dans le domaine de la réglementation des occupations, la section du zonage et des espaces libres a présentement à l'étude des projets de règlements pour simplifier l'affichage requis dans le cas de certains permis spéciaux et pour contrôler les enseignes dans les zones domiciliaires.

Archives de la Ville de Montréal

ZONAGE
AVANCEMENT DU TRAVAIL

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
No district											
Plan de base à date *	x	x								x	x
Plan d'utilisation à date*	x	x								x	x
Etude des règlements	x	x								x	x
Zonage préliminaire	x	x								x	x
Rédaction du texte	x	x								x	x
Inspections	x	x								x	x
Plans à 400' sur toile *										x	x
Traduction du texte										x	x
Rapport										x	x
Acceptation par conseiller ** et Commission d'Urbanisme										x	x
Modification des plans *										x	x
Modification du texte										x	x
Impression **										x	x
Correction des épreuves										x	x

* Dépend de la Section du Dossier urbain et des Recherches
** Ne dépend pas de la division du Plan Directeur

Archives de la Ville de Montréal

On poursuit également des études fondamentales sur la classification des industries selon les nuisances qu'elles causent, en particulier en relation avec la circulation, sur les caractéristiques des divers quartiers (comme par exemple les fonds de cours du faubourg de Québec et les maisons individuelles dans les quartiers neufs) et sur la terminologie et surtout sur les définitions utilisées dans les règlements de zonage et les lois provinciales, afin d'en arriver à des normes uniformes.

C. Esthétique

L'esthétique, que l'on se plaît à reconnaître, comme le souci fondamental de l'urbanisme, n'a pu jusqu'à date, à cause de travaux urgents, recevoir toute l'attention requise du Service d'Urbanisme. Une organisation appropriée est en voie de formation au sein de la section du zonage et des espaces libres, en vue d'établir des exigences fondamentales au point de vue architecture et agencement général des structures, comme par exemple le contrôle des masses, volumes, hauteurs, toits, couleurs, perspectives, etc. Ces règles élémentaires constitueront la base d'un règlement concernant l'esthétique.

Des études d'art civique se poursuivent activement sur la rénovation des abords de la Gare Centrale des C.N.R. et de l'avenue McGill College et de la rue Dorchester. Cette dernière voie, adéquatement traitée, peut certainement devenir l'un des plus beaux boulevards du centre de la ville. Le groupe des recherches de la section du Dossier urbain et des Recherches est en voie d'organisation pour atteindre effectivement ces résultats.

Archives de la Ville de Montréal

D. Lignes homologuées

Les amendements apportés à la Charte de la Cité en 1953 nécessitent des changements sérieux dans la procédure suivie jusqu'à date en ce qui concerne les lignes homologuées.

Il découle de cette législation que les homologations adoptées avant le 1er mai 1954 cessent d'être en vigueur le 1er mai 1959, et que toute homologation adoptée après le 1er mai 1954 comporte un terme de 2 à 5 ans, pendant lequel elle reste en vigueur. Après l'expiration du terme ainsi fixé, le Conseil municipal peut autoriser un renouvellement pour un autre terme ne dépassant pas 5 ans.

Pour pouvoir suivre effectivement ces lignes homologuées, il faut donc établir un système d'archives indiquant automatiquement la date d'établissement et d'échéance de ces lignes. A cette fin, nous avons organisé un système permanent de filières, de registres et de cartes-fiches avec inscriptions sur les plans de cadastre. Les recherches nécessaires doivent porter sur une période allant de 1899 à 1954 et s'étendre sur l'ensemble du plan général de la Cité, et sur les modifications, annulations, acquisitions, cessions et expropriations effectuées dans chaque cas.

Pour établir et maintenir un système efficace pour les homologations, il serait indispensable d'ajouter immédiatement du personnel additionnel, soit un technicien et deux commis. Cependant, avant de pouvoir obtenir ce personnel additionnel et l'entraîner, il se produirait des délais prolongés

Archives de la Ville de Montréal

que l'urgence des besoins ne peut permettre, étant donné que la loi provinciale concernée est déjà en vigueur depuis 10 mois et que certaines homologations n'ont qu'une durée de 2 ans. Aussi la seule solution possible est d'accomplir le travail de base en temps supplémentaire avec le personnel présentement disponible.

E. Études de base pour le plan directeur

A la base du plan directeur doivent se poursuivre des études sur l'économie générale du territoire, sur les caractéristiques de sa population, de l'habitat et du milieu où cette dernière évolue. Sans ces données fondamentales indiquant les tendances présentes et futures du milieu urbain, tout plan directeur, même le mieux présenté, reste sans signification et sans utilité.

Au sein de la section du zonage et des espaces libres s'organisent présentement des études complètes sur les caractéristiques de la population montréalaise au point de vue démographie, économie, sociologie, géographie, occupation, etc. Ce travail complètera les études déjà poursuivies conjointement avec la faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal. Ces recherches conduiront à l'établissement des facteurs économiques à la base de l'urbanisation de Montréal.

Une attention toute particulière sera apportée aux activités et aux occupations dans le centre de la ville et à l'industrie dans l'ensemble du territoire urbain.

Archives de la Ville de Montréal

Ces recherches fondamentales devraient se terminer au cours de l'an prochain, si le personnel spécialisé requis est disponible.

F. Habitation et rénovation des zones vétustes

La section du zonage et des espaces libres a déjà commencé la détermination des zones sujettes à rénovation en se basant sur l'état des bâtiments tel qu'établi sur les fiches du Service de Santé. Ce travail a dû être suspendu au cours de l'été par suite du ralentissement inévitable du travail des enquêteurs du Service de Santé durant la période des vacances. Ce travail est essentiel, non seulement aux études de zonage, mais également aux projets d'habitation.

Il s'avère cependant nécessaire, pour en arriver à des résultats satisfaisants, de reviser, en collaboration avec le Service de Santé, les fiches servant aux enquêtes, afin d'en arriver à des normes plus appropriées à nos besoins dans la classification de l'état des bâtiments.

A l'aide des renseignements obtenus à la Division technique du Service des Travaux Publics, nous dressons progressivement des plans indiquant l'âge des bâtiments dans les zones sous étude.

La détermination des zones vétustes entraîne également la préparation de projets de rénovation appropriés, en tenant compte des besoins de la circulation, des espaces libres des édifices publics et de l'utilisation fonctionnelle du sol. Ces travaux se poursuivent systématiquement dans le centre de la ville.

Archives de la Ville de Montréal

Enfin les besoins de l'habitation, tant à coût modique qu'à loyer modique, nécessite la préparation d'un programme d'études auquel la section du zonage et des espaces libres consacre ses efforts présentement. Notre intention est de dresser aussitôt que possible un casier de l'habitation, établissant clairement les besoins et les solutions appropriées.

En relation avec les études de rénovation se poursuivent des recherches sur l'aménagement des abords des grandes artères élargies ou récemment ouvertes. Selon une loi provinciale adoptée l'an passé, il est maintenant possible pour la Ville d'exproprier les bâtiments vétustes dans un rayon de 125 pieds, afin d'assurer de meilleurs abords à ces artères rénovées. De fait, des études se poursuivent présentement dans ce domaine, pour les rues Dorchester, St-Rémi, McGill College et le boulevard Saint-Joseph. C'est là un moyen efficace de hâter la reconstruction des abords des nouvelles artères suivant des règles appropriées d'esthétique. Ces pouvoirs que la Ville possède lui permettent d'apporter une aide appréciable à l'initiative privée, en lui permettant de faire disparaître des bâtiments sujets à créer des moins-values et en facilitant la réunion de propriétés éparses pour des projets d'envergure. De fait, chaque projet d'amélioration d'artères de circulation est maintenant examiné au point de vue de la rénovation des abords.

G. Etudes de sites et art civique

Plusieurs études de sites en vue d'y apporter des solutions en accord avec les exigences de l'art civique se poursuivent activement

Archives de la Ville de Montréal

dans la section du dossier urbain et des recherches. Nous avons déjà cité les travaux accomplis ou en voie d'accomplissement pour le site de la gare centrale des C.N.R., l'avenue McGill College et la rue Dorchester. C'est notre intention d'examiner dans le détail, au point de vue art civique, l'aménagement du Centre Administratif, autour de l'Hôtel de Ville, de la rue Rachel en relation avec le Mont-Royal, de la salle de concert, et autres sites similaires. Montréal offre à ce point de vue des possibilités énormes lesquelles, si elles sont exploitées à bon escient, lui assureront la renommée enviable de la capitale des arts en Amérique.

Les sections du plan directeur élaborées pour les parties non encore développées du territoire urbain, tant dans le nord que dans l'est, tiennent compte des exigences de l'esthétique.

A ce sujet, il convient de signaler l'importance de ne pas négliger les règles fondamentales de l'esthétique dans la conception des subdivisions nouvelles, afin d'éviter que l'on retourne au simple quadrillé, honni par tous les urbanistes du monde entier, devant des exigences sans cesse plus pressantes des utilités publiques, trop souvent considérées isolément sans tenir compte des implications qu'elles peuvent présenter dans d'autres domaines aussi importants et sinon plus, pour la communauté urbaine. Cette question reçoit toute la considération qu'elle mérite de la part de la division du Plan Directeur.

Archives de la Ville de Montréal

H. Code pour le lotissement

Une étude est déjà commencée en vue de l'établissement des normes à exiger pour les lotissements résidentiels, commerciaux et industriels. Ces normes et règles seront groupées de façon à constituer un code que les promoteurs et les arpenteurs pourront utiliser dans la préparation des projets de lotissements. Ce code établira entre autres choses, la largeur minimum à donner aux lots, aux rues et aux ruelles, les servitudes à respecter, la procédure à suivre pour les projets de subdivision cadastrale, etc.

Archives de la Ville de Montréal

V

BESOINS FUTURS

La description des activités de la division du Plan Directeur depuis sa création, de même que l'énumération des études à long terme entreprises à date, font ressortir les besoins de cet organisme pour accomplir effectivement les responsabilités qui lui ont été confiées.

A. Réorganisation de certaines activités

Une réorganisation s'impose d'abord pour certaines de ses activités. Nous avons fait ressortir à plusieurs occasions l'importance sans cesse grandissante des activités concernant le génie de la circulation (traffic engineering). De fait, les besognes nouvelles confiées périodiquement à la section de la circulation donnent à cette dernière une importance de plus en plus disproportionnée par rapport aux deux autres sections de la division du Plan Directeur. De fait, dans tout le travail accompli par cette section de circulation, seules les études concernant les homologations, les expropriations et la disposition du domaine public relèvent directement du plan directeur et doivent y demeurer par leur nature même. Toutes les autres études de cette section se rattachent au domaine spécialisé du "traffic engineering" et pourraient être avantageusement dissociées des travaux fondamentaux du plan directeur et complétées par d'autres études et recherches connexes accomplies présentement par divers organismes en dehors du Service d'Urbanisme.

Archives de la Ville de Montréal

Etant donné qu'il faut établir des archives très élaborées au point de vue des lignes homologuées, il y aurait avantage du même coup, à les organiser de façon à permettre le contrôle de la mise en oeuvre des différents projets recommandés à l'Administration. Une organisation de ce genre permettrait d'assurer une coordination indispensable entre la phase de la conception et celle de la réalisation des projets majeurs.

Au sujet des lignes homologuées, expropriations et autres procédures concernant le domaine public, il est à noter une anomalie qui existe déjà depuis plusieurs années. De par la Charte, la responsabilité du plan de la Ville est confiée à l'Inspecteur de la Cité, aujourd'hui le directeur du Service des Travaux Publics. Cependant, depuis 1941, le Service d'Urbanisme est directement responsable de tout ce qui concerne les homologations, les expropriations et toute mesure relative au domaine public, alors que la responsabilité du plan demeure au Service des Travaux Publics, qui n'y peut rien changer sans les directives du Service d'Urbanisme.

Un premier pas pratique en ce sens serait, sans ne rien changer aux lois et règlements, de grouper au Service d'Urbanisme, sous une section des Archives et de Coordination, le personnel du Service d'Urbanisme s'occupant déjà de ce travail, et celui du Service des Travaux Publics s'occupant exactement de la même chose. Il n'y a aucun doute que le Service d'Urbanisme faisant les recommandations au sujet des homologations et des expropriations, doit exercer un contrôle direct et complet sur les archives concernant ces questions.

Archives de la Ville de Montréal

Une autre activité récente entraîne également une certaine réorganisation. Depuis quelque temps, on se rend compte d'une intégration indispensable entre la division du Plan Directeur et la division de l'Inspection des Bâtiments. Sans des relations très étroites entre ces deux divisions, il arrive que le Service d'Urbanisme délivre un permis de construire d'une part et doit d'autre part le rescinder à cause de projets à l'étude. En effet, si ces permis étaient exécutés, certains projets d'importance ne pourraient plus se réaliser. Enfin, lors de l'examen d'une demande de permis, la division du Plan Directeur est en mesure de faire certaines suggestions au point de vue stationnement, occupation et esthétique, qui s'avèrent utiles aux propriétaires concernés et surtout pour l'aménagement adéquat du territoire environnant. A la suite de directives données par l'Administration, la division du Plan Directeur a commencé à examiner tous les permis de construire demandés dans le centre de la ville. La procédure s'est avérée des plus efficaces et indispensable à la mise en application des exigences de l'urbanisme d'une façon pratique et efficace.

Cependant, l'examen de ces permis exige un travail considérable. De plus, pour obtenir des résultats efficaces, il faudrait organiser, à cette fin, un groupe permanent au sein de la section du zonage et des espaces libres.

En prévision de la réorganisation indispensable de certaines activités de la division du Plan Directeur, nous avons préparé le diagramme ci-joint montrant la répartition proposée des responsabilités entre 4 sections comportant des groupes appropriés.

Archives de la Ville de Montréal

B. Personnel

Au cours des derniers 20 mois, un problème majeur s'est posé au point de vue du personnel. Certaines activités nouvelles exigent du personnel spécialisé, mais pas nécessairement dans les professions du génie civil et de l'architecture. Aucune fonction n'existe pour absorber des diplômés en urbanisme, en géographie, en sociologie et autres professions connexes. Comme nous l'avons signalé au début, la solution la plus efficace s'est avérée celle de grouper ces professions dans la fonction de techniciens. Cette mesure nécessite de transformer la fonction de technicien présentement existante en celle de technicien-dessinateur.

De plus, les ingénieurs, architectes et dessinateurs présentement engagés dans la division n'ayant pas de grade, il s'est avéré opportun d'introduire des grades dans ces fonctions, par raison d'uniformité avec le Service des Travaux Publics en particulier. Cette mesure faciliterait grandement le recrutement du personnel dans ces fonctions.

Archives de la Ville de Montréal

L'exposé des activités de la division du Plan Directeur fait ressortir l'urgence de créer certaines fonctions nouvelles, telles que celle des chefs de groupe, et surtout d'ajouter le personnel additionnel requis pour remplir les cadres et ainsi assurer la poursuite efficace des tâches essentielles. En résumé, la section du dossier urbain et des recherches a un besoin urgent d'environ 2 architectes, 1 ingénieur, 5 techniciens et 7 dessinateurs; la section du zonage et des espaces libres, de 1 architecte, de 1 architecte-paysagiste, de 6 ingénieurs, de 2 techniciens, de 1 dessinateur. Les besoins de la section de la circulation varieront suivant les décisions qui seront prises quant au "traffic engineering". Pour le moment, l'engagement de 3 ingénieurs, de 4 techniciens et de 2 inspecteurs serait nécessaire. Il va sans dire que les besoins du bureau général sont en proportion de l'augmentation du personnel dans les sections. Une dactylo et 1 commis additionnels sont devenus indispensables pour répondre aux besoins courants. Il convient de signaler particulièrement le groupe des archives où s'impose l'engagement de 2 commis et d'un technicien. Ces besoins ne peuvent être satisfaits que graduellement et le budget soumis par la division pour le prochain exercice a tenu compte de ces considérations.

Etant donné les délais prolongés dans l'engagement du personnel permanent et l'urgence de certains travaux, il s'avèrera indispensable, au cours de la prochaine année, de recourir, dans certains cas majeurs, au travail en temps supplémentaire ou au travail de spécialistes de l'extérieur.

Archives de la Ville de Montréal

C. Espace et aménagement des bureaux

Enfin, il n'y a pas à insister sur le besoin d'espace, qui est déjà très aigu pour la division du Plan Directeur. Dans la même superficie qui avait été attribuée pour 24 employés, on en loge maintenant 54. Il a fallu accommoder l'unité des comptages de circulation et des lignes de peinture sur les pavages, soit 12 personnes, avec les inspecteurs de la division de l'Inspection des Bâtiments. Tout employé additionnel ajouté présentement n'a d'autre endroit pour travailler que celui laissé libre par un employé malade ou en vacances. Enfin, le personnel est maintenant distribué dans 6 endroits mal reliés entre eux.

Les travaux déjà initiés pour procurer des bureaux convenables à l'assistant du surintendant et aux chefs de section ne sont pas encore terminés. De même, un mur de division indispensable entre le bureau général et celui des techniciens n'a pas encore été installé malgré des demandes répétées, de sorte que le grand public se mêle constamment aux techniciens et retarde d'autant des travaux essentiels requérant le calme et la concentration. Ces travaux essentiels influent considérablement sur le rendement du personnel à l'heure actuelle.

Enfin, étant donné l'augmentation du personnel, un système intérieur de communications complet s'avère indispensable pour éviter des déplacements inutiles et des pertes de temps dommageables. Une recommandation en ce sens a déjà été faite et sa mise en oeuvre à brève échéance se révèle de plus en plus justifiée.

Archives de la Ville de Montréal

CONCLUSIONS

La division du Plan Directeur a accompli, depuis sa création, les tâches que la direction du Service et l'Administration ont bien voulu lui confier. Elle a pris les mesures nécessaires pour assurer la poursuite des travaux à long terme relevant de sa compétence et a indiqué les moyens à prendre pour atteindre les résultats désirés dans les domaines les plus essentiels.

Le surintendant de la division tient à profiter de cette occasion pour remercier ses collaborateurs immédiats et tout le personnel pour l'excellente coopération qu'ils lui ont tous généreusement accordée, et pour les efforts extraordinaires accomplis par tous et chacun, dans des conditions difficiles, pour mener à bon terme les entreprises confiées à la division.

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Montréal

-979-3

SERVICE D'URBANISME

Division du Plan Directeur

RAPPORT DES ACTIVITÉS
D'AVRIL 1953 À DÉCEMBRE 1954

Archives de la Ville de Montréal

- 979-1/12

LE TRAVAIL ACCOMPLI
PAR LA DIVISION DU PLAN DIRECTEUR
DU SERVICE D'URBANISME
DE MONTREAL

Causerie prononcée

par

C. E. CAMPEAU Ing. P.

Directeur adjoint du Service d'Urbanisme

et

Surintendant de la division du Plan Directeur

au

QUART D'HEURE DE CONCORDIA

AU POSTE C.K.A.C.

le

LUNDI, 6 JUIN 1955

Archives de la Ville de Montréal

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Depuis la fin de la dernière guerre, la population de la Cité de Montréal a augmenté d'environ 12,000 âmes chaque année. C'est donc une petite ville qu'il a fallu aménager, année par année au cours des derniers 15 ans, à l'intérieur des limites mêmes de la Cité. Avez-vous déjà pensé à ce que la venue de 12,000 nouveaux citoyens signifie pour le développement physique d'une municipalité ? Trois mille familles requièrent au moins 3 nouvelles églises et écoles. Il faut leur procurer 50 acres de parcs et de terrains de jeux. Il faut pomper 300,000 gallons d'eau de plus par jour. Il faut des nouvelles rues d'une longueur d'environ 25 milles et voir à leur aménagement et à leur entretien. Environ 2,000 automobiles viennent s'ajouter au trafic déjà congestionné et il faut leur trouver de nouveaux débouchés et des endroits pour stationner. Il faut prévoir des extensions aux hôpitaux, aux bibliothèques et même aux prisons. Il n'est pas surprenant qu'il se pose aussi un problème d'habitation. La construction annuelle de 10,000 logements, comme celà s'est produit au cours de la dernière décennie, entraine des problèmes de subdivision de lots, d'ouverture de rues, d'espaces libres, de contrôle de l'utilisation du sol et de facilités communautaires.

Archives de la Ville de Montréal

C'est le rôle du Plan Directeur du Service d'Urbanisme de diriger le développement des territoires encore vierges, de corriger les défectuosités des développements existants, de procurer à la population les facilités dont elle a besoin, présentement et dans l'avenir, pour se loger, travailler, se cultiver et s'amuser adéquatement.

La division du Plan Directeur fut créée le 1er janvier 1953. Elle comporte un personnel d'environ 60 employés distribués dans trois sections, soit celle du dossier urbain et recherches, celle du zonage et des espaces libres et celle de la circulation.

La section du dossier urbain collige tous les renseignements requis pour déterminer les éléments physiques, économiques et socieux constituent le tissu urbain et pour établir les tendances et les besoins du développement de la ville. Elle voit également à la mise en plan de toutes les études relatives au Plan Directeur.

La section du zonage et des espaces libres établit les nouveaux parcs et terrains de jeux, fixe l'utilisation du sol à travers la ville en préparant des règlements de zonage appropriés, surveille l'esthétique des nouveaux développements, contrôle les nouvelles subdivisions, examine les permis de construire pour vérifier leur conformité au plan

Archives de la Ville de Montréal

directeur, étudie l'habitation et les taudis, établit les zones de bâtiments vétustes à rénover, voit à l'aménagement des abords des grandes artères.

La section de la circulation effectue les comptages de trafic, trace les nouvelles artères, détermine les améliorations à apporter aux rues existantes, règle les problèmes de transport et de stationnement, effectue les traitements d'intersections encombrées, traite, présentement du moins, des mesures de contrôle de la circulation par des lignes de peinture sur les pavages, les parcomètres, les sens-uniques et autres mesures similaires, et enfin contrôle l'utilisation du domaine public et l'aménagement des stationnements hors-rue et des rampes d'accès à travers les trottoirs.

Le travail de la division du Plan Directeur nécessite la préparation d'environ 1,800 rapports par année, la production de plus de 800 plans et esquisses, la préparation de près de 30 projets de règlement de zonage, l'examen de 170 plans de subdivision cadastrale, de 450 offres d'achat des terrains appartenant à la Ville, de près de 500 permis de construire dans le centre de la ville et d'une centaine de permis spéciaux pour cabines téléphoniques et enseignes lumineuses dans les zones domiciliaires.

Au cours de la dernière année fiscale, sur les recommandations de la division du Plan Directeur,

Archives de la Ville de Montréal

a) 15 nouveaux parcs et terrains de jeux ont été acquis et 5 sites ont été homologués pour ces mêmes fins, de sorte que la superficie totale des espaces libres a augmenté de 40 acres pour l'ensemble de la ville;

b) 3 sites ont été acquis le long de la rue Dorchester pour améliorer les abords de cette rue et 14 autres sites y ont été homologués à cette fin;

c) 91 expropriations ont été effectuées pour améliorer le réseau des rues au coût de $4,350,000 et 83 homologations ont été effectuées pour procurer de meilleures artères;

d) 13 terrains ont été acquis pour y aménager des parcs de stationnement hors-rue au coût de $1,725,000 procurant ainsi 1,025 espaces de stationnement additionnels, et de plus 5 terrains ont été homologués pour cette même fin.

Selon des amendements apportés à la Charte de la Cité en 1953, les homologations adoptées avant le 1er mai 1954 cessent d'être en vigueur le 1er mai 1959, et toute homologation adoptée après le 1er mai 1954 comporte un terme de 2 à 5 ans, pendant lequel elle reste en vigueur. Après l'expiration du terme ainsi fixé, le Conseil municipal peut autoriser un re-

Archives de la Ville de Montréal

nouvellement pour un autre terme ne dépassent pas 5 ans. Pour pouvoir suivre effectivement ces lignes homologuées, nous avons organisé un système permanent de filières, de r egistres et de cartes-fiches avec inscriptions sur les plans de cadastres. Les recherches nécessaires doivent porter sur une période allant de 1899 à 1954 et s'étendre sur l'ensemble du plan général de la Cité, et sur les modifications, annulations, acquisitions, cessions et expropriations effectuées dans chaque cas.

En plus des questions administratives courantes, la division du Plan Directeur poursuit nombre d'activités à long terme. D'abord la colligation des renseignements fondamentaux doit s'effectuer d'une façon systématique et sans arrêt. Il ne suffit pas de réunir les renseignements et de les tenir à date, il faut également les analyser et en tirer des études d'ensemble sur le transport, la circulation, l'utilisation du sol, les espaces libres, l'habitation, les édifices publics et l'art civique.

Le zonage est la meilleure protection pour le milliard et demi de dollars déjà investis dans l'immeuble à travers la ville. Aussi, la division du Plan Directeur y apporte-t-elle une attention toute spéciale. Les districts du nord et de l'est sont maintenant zonés selon les méthodes modernes reconnues comme les plus à point dans le domaine de l'urbanisme. Le zonage des districts du sud-ouest vient d'être terminé. Les règlements déjà anciens de l'ouest et du centre subissent présentement une

Archives de la Ville de Montréal

revision complète. Il est intéressant de décrire en passant les étapes que comporte la préparation des règlements de zonage. Il faut d'abord préparer un plan de base, relever, sur les lieux, les utilisations du sol existantes, prendre en considération les règlements en vigueur, préparer un plan de zonage, rédiger le texte du règlement, le faire accepter par les conseillers du district concerné et la Commission d'Urbanisme et enfin le soumettre aux Autorités municipales avec un rapport explicatif. Nous escomptons que d'ici deux ans les règlements de zonage des onze districts auront été revisés de façon à constituer un Code général de zonage pour l'ensemble de la Ville.

L'esthétique n'est pas négligée. De fait, un projet de règlement est en préparation en vue d'établir des exigences fondamentales au point de vue architecture et agencement général des structures, comme par exemple le contrôle des masses, des volumes, des hauteurs, des toits, des couleurs, des perspectives, etc. Des études d'art civique se poursuivent sur la rénovation des abords de la Gare Centrale des chemins de fer nationaux et de l'avenue McGill College et de la rue Dorchester. Cette dernière voie, adéquatement traitée, deviendra l'un des plus beaux boulevards du centre de la ville. On examine présentement, au point de vue art civique, l'aménagement du Centre Administratif, autour de l'Hotel de Ville, de la rue Rachel en relation avec le Mont-Royal, et autres projets similaires. Montréal

Archives de la Ville de Montréal

offre à ce point de vue des possibilités énormes lesquelles, si elles sont exploités à bon escient, lui assureront une renommée enviable en Amérique.

L'aménagement des abords des grandes artères élargies ou récemment ouvertes constitue un problème majeur. Selon une loi provinciale adoptée, il y a plus de deux ans, il est maintenant possible pour la ville d'exproprier les bâtiments vétustes dans un rayon de 125 pieds, afin d'assurer de meilleurs abords à ces artères rénovées. De fait, des études sont en cours présentement dans ce domaine, pour les rues Dorchester, St-Rémi, McGill College et le boulevard St-Joseph. C'est là un moyen efficace de hâter la reconstruction des abords des nouvelles artères suivant des règles appropriées d'esthétique. Ces pouvoirs que la Ville possède lui permettent d'apporter une aide appréciable à l'initiative privée, en lui permettant de faire disparaître des bâtiments sujets à créer des moins-values et en facilitant le réunion de propriétés éparses pour des projets d'envergure. Aussi, chaque projet d'amélioration des artères de circulation est-il maintenant examiné au point de vue de la rénovation des abords.

A la base du Plan Directeur se poursuivent des recherches sur l'économie générale du territoire, sur les caractéristiques de sa population, de l'habitat et du milieu où cette dernière évolue. Ainsi par exemple, l'on a effectué, con-

Archives de la Ville de Montréal

jointement avec la faculté des Sciences de l'Université de Montréal, des études écologiques très poussées sur la région métropolitaine de Montréal. Ces données fondamentales permettent d'établir les tendances présentes et futures du milieu urbain. Dans ce domaine, une attention toute spéciale est apportée présentement aux activités et aux occupations dans le centre de la ville et à l'industrie dans l'ensemble du territoire urbain.

La division du Plan Directeur a commencé la détermination des zones sujettes à rénovation en se basant sur l'état des bâtiments tel qu'établi par les fiches du Service de Santé, sur l'âge de ces bâtiments et sur les caractéristiques sociales de la population qui y loge. La détermination des zones vétustes se complète par la préparation de projets appropriés de rénovation en tenant compte des besoins de la circulation, des espaces libres, des édifices publics et de l'utilisation fonctionnelle du sol. Ce travail s'effectue systématiquement dans le centre de la ville. La zone industrielle du port et du Canal Lachine en particulier est à l'étude en vue de sa rénovation en relation avec les effets probables de la canalisation du Saint Laurent.

On vient de terminer un rapport proposant un plan directeur des espaces libres pour l'ensemble de la ville. Ce rapport est présentement sous presse et sera soumis sous peu aux Autorités municipales.

Archives de la Ville de Montréal

Dans les parties non encore développées du territoire urbain, les nouveaux développements doivent maintenant s'effectuer suivant des plans d'ensemble se comparent très avantageusement avec les meilleures développements réalisés à l'étranger. Les nouvelles subdivisions soumises doivent nécessairement se conformer au plan d'ensemble adopté. C'est le cas par exemple du territoire environnant le ruisseau Raimbault à Certierville. Des unités de voisinage bien intégrées prennent ainsi naissance graduellement. Le système de rues en quadrillé y est remplacé par des rues curvilignes plaisantes et calmes, débarrassées de la grande circulation; les espaces libres y sont abondantes, les beautés naturelles y sont conservées, les lots sont de grandes dimensions et les restrictions de zonage sévères.

L'expansion phénoménale du développement urbain rend de plus en plus nécessaire et urgent l'aménagement d'un réseau adéquat de grandes artères de circulation, autant que possible du type des autostrades à accès limité et à étagement de voies. La division du Plan Directeur a élaboré des projets pour des routes encerclant et traversant la montagne, pour le boulevard métropolitain, pour une autostrade en bordure du fleuve et pour une autostrade nord-sud, traversant la montagne en tunnel pour conduire à un nouveau pont à la Rivière-des-Prairies, et enfin pour des ponts ou tunnels à travers le Saint-

Archives de la Ville de Montréal

Laurent, surtout en relation avec la canalisation du fleuve. Les besoins de stationnement seront désormais comblés par l'effet de règlements exigeant dans tout nouveau bâtiment les espaces requis pour les occupents ou leurs visiteurs. Les industries auront à aménager sur leur site les facilités nécessaires pour le chargement et le déchargement de la marchandise.

C'est ainsi, mesdemoiselles, mesdames et messieurs, que la division du Plan Directeur du Service d'Urbanisme, par ses recherches et ses travaux, transforme graduellement la face de Montréal, et en mettant à pleine utilisation ses énormes ressources physiques, économiques et humaines, intensifie son élan dans la voie du progrès.

- 30 -

Archives de la Ville de Montréal

VILLE DE MONTRÉAL

DISTRICTS ÉLECTORAUX
ET
QUARTIERS MUNICIPAUX

LIMITES DES DISTRICTS ÉLECTORAUX ——
LIMITES DES QUARTIERS MUNICIPAUX —·—

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
ANJOU
VILLERAY
11
MONT-ROYAL
4
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
3
ST-JEAN
6
ST-MICHEL
5
ST-EDOUARD
MONTCALM
LAURIER
7
ST-DENIS
DELORIMIER
9
ROSEMONT
ST-JEAN BAPTISTE
ST-LOUIS
ST-ANDRÉ
ST-GEORGES
ST-LAURENT
CREMAZIE
LAFONTAINE
8
ST-ALBERT
BOURGET
STE-EUSÈBE
PRÉFONTAINE
MAISONNEUVE
10
MERCIER
ST-PAUL
1
ST-HENRI
STE-CUNÉGONDE
ST-JOSEPH
2
STE-ANNE
ST-GABRIEL
VILLE-MARIE
PAPINEAU
STE-MARIE
HOCHELAGA
Île Ronde
Île Ste-Hélène
FLEUVE SAINT-LAURENT

Archives de la Ville de Montréal

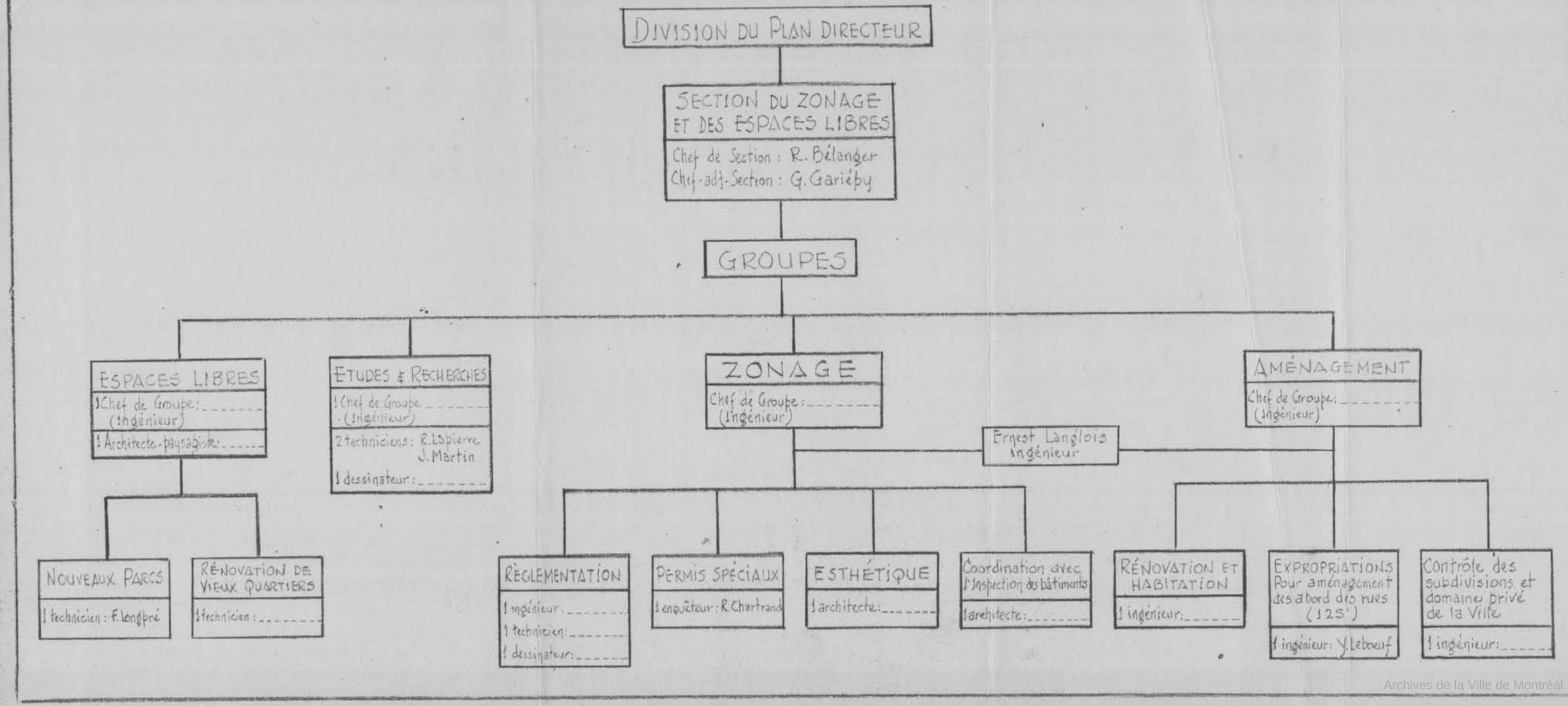

Archives de la Ville de Montréal

SERVICE D'URBANISME

DIVISION DU PLAN DIRECTEUR

SURINTENDANT
SURINTENDANT-ADJOINT.
1 TECHNICIEN
CHEF DE BUREAU

1 STÉNO-SECRÉTAIRE - 2 STÉNOS-DACTYLOS - 3 DACTYLOS - 1 COMMIS Grade 4 - 1 COMMIS Grade 3 - 2 COMMIS Grade 1

SECTIONS

DOSSIER URBAIN & RECHERCHES

Chef de Section
Chef adjoint-Section

GROUPES

RECHERCHES

Chef de Groupe
2 Architectes
2 Techniciens
Auxiliaires

FONCTIONS

Projets divers relatifs au Plan directeur

Etudes de sites

Art civique et esthétiques

Programme de recherches relatives au Plan directeur

Lotissements

DOSSIER URBAIN

Chef dessinateur
2 techniciens
10 dessinateurs
1 COMMIS Grade 1

FONCTIONS

Mise en plan du dossier urbain et maintien à date

Dessin requis par toutes les sections

Mise en plan des études relatives au Plan directeur

UTILISATION DU SOL

Chef de Section
Chef-adjoint-Section

GROUPES

ESPACES LIBRES

Chef de Groupe
1 architecte-paysagiste
2 techniciens

FONCTIONS

Réseau d'espaces libres

Homologations et expropriations pour parcs et terrains de jeux

Etudes d'espaces libres en relation avec la rénovation des vieux quartiers

ZONAGE

Chef de Groupe
2 Ingénieurs Grade 1
2 Architectes
2 Techniciens
1 dessinateur-technicien
1 Enquêteur
Auxiliaires

FONCTIONS

Réglementation de l'utilisation du sol

Préparation de nouveaux règlements de zonage

Modifications aux règlements de zonage existants

Permis spéciaux

Esthétique

Coordination avec la division de l'Inspection des bâtiments

AMÉNAGEMENT

Chef de Groupe
3 Ingénieurs Grade 1
Auxiliaires

FONCTIONS

Etudes relatives à l'habitation

Elimination des taudis et rénovation

Amélioration des abords des rues (expropriations)

Examen des subdivisions

Disposition du Domaine privé de la Ville

Application de la Loi du Cadastre

ETUDES & ENQUÊTES

Chef de Groupe
2 techniciens
1 dessinateur-technicien

FONCTIONS

Etudes démographiques

Etudes sociologiques

Etudes économiques

Développement industriel

Recherches sur l'utilisation du sol

VOIE PUBLIQUE ET STATIONNEMENT

Chef de Section
Chef adjoint-Section
2 Ingénieurs Grade 3
2 Ingénieurs Grade 1
2 Techniciens

FONCTIONS

Homologations

Expropriations

Cession de rues et ruelles

Stationnement hors rues et règlements nos 1921 & 2022

Réseau des artères de circulation

ARCHIVES ET COORDINATION des PROJETS

Chef de section
2 commis Grade 4
1 commis Grade 3
2 commis Grade 1
1 Dessinateur
1 Sténo-dactylo

FONCTIONS

Classification et conservation des archives

Application de la Loi relative aux homologations

Surveillance et coordination de la mise en oeuvre des projets

Archives de la Ville de Montréal